

à

Madame et Messieurs les ministres d'État,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ministres délégués

Objet : Circulaire relative à l'action interministérielle pour améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap

P.J : Liste actuelle des Hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion
Manifeste pour un État inclusif

L'accès aux droits des personnes en situation de handicap doit être une priorité de l'action publique dans l'ensemble des champs d'action du Gouvernement. Par conséquent, j'attends de vous, dans chacun des périmètres ministériels, de la petite enfance, de l'école, de l'enseignement supérieur et de la formation, de l'emploi, du logement, de la santé, de l'accessibilité de l'environnement et des transports, de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs, de l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'une feuille de route claire et ambitieuse soit définie en la matière.

Au-delà des responsabilités qui vous incombent au titre des politiques publiques que vous conduisez chacun spécifiquement, je souhaite votre plein engagement pour ancrer résolument dans le fonctionnement de l'État les exigences attachées à l'accessibilité et à la pleine participation des personnes, consacrées dans la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) que la France a ratifiée en 2010.

Nous devons pour cela suivre une méthode claire, que je souhaite réaffirmer, avec l'enjeu que nos politiques publiques et nos réglementations s'appliquent au plus près des besoins des personnes et de manière adaptée à la réalité de chaque territoire.

Les Comités interministériels du handicap (CIH) sont le temps fort de la mobilisation du Gouvernement pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Conformément aux engagements de mes prédécesseurs, je le convoquerai au moins une fois par an, afin de suivre au plus près les mesures qui ont été décidées, notamment ceux de la conférence nationale du handicap (CNH), et d'actualiser notre feuille de route. Je souhaite que les CIH permettent de décider de mesures fortes sur les enjeux concertés avec le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH). Je souhaite également que certains CIH puissent cibler une thématique précise pour plus d'efficacité.

Conformément au souhait du Président de la République de suivre la mise en œuvre de la CNH, vous organiserez plusieurs fois dans l'année un comité de suivi au sein même de chacun de vos ministères. Grâce à une gouvernance partagée avec le CNCPPH, vous rendrez ainsi compte de vos avancées aux personnes en situation de handicap et pourrez recueillir leur expertise sur la mise en œuvre des mesures qui concernent votre périmètre ministériel.

.../...

Pour ancrer ces engagements dans la pérennité des organisations, et donc de l'action de l'État, je rappelle que chaque ministère et ministère délégué doit compter en son sein un « Haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion » conformément aux engagements depuis 2017.

Le rôle des Hauts fonctionnaires, dans chacun de vos ministères, doit être renforcé. En particulier, le Haut fonctionnaire doit avoir pour mission de recueillir par l'intermédiaire du secrétariat général du CIH, l'expertise du CNCPH sur tous vos projets de textes qui peuvent avoir des conséquences sur la vie des personnes en situation de handicap.

Au-delà, je souhaite que les Hauts fonctionnaires soient confortés dans leurs missions et puissent bénéficier d'un temps spécifiquement consacré aux actions suivantes : présentation du bilan et des perspectives des politiques publiques de vos ministères une fois par an devant le CNCPH, avec la clarification des principales échéances normatives de façon à ce que le Conseil puisse se saisir à bon délai de toute question qu'il jugera utile ; accompagnement à la mise en œuvre des « 10 engagements pour un État inclusif » et au renseignement des indicateurs de suivi qui leur sont associés ; mise en œuvre des observations finales à la suite de l'audition menée par l'ONU en 2021 ; participation à la Conférence des Etats-membres de la CDPH une fois par an ; préparation et mise en œuvre de la feuille de route de la CNH et des CIH.

Les questions d'accès aux droits des personnes en situation de handicap et d'accessibilité doivent être prises en compte dès la conception de tout projet législatif et réglementaire lié à votre portefeuille ministériel.

L'action du Gouvernement doit être ressentie dans le quotidien des personnes concernées : le réseau des sous-préfets référents handicap et inclusion sera le relai privilégié des politiques nationales dans tous les territoires. Cette déclinaison doit être mise en œuvre par un lien étroit entre les Hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion et ces sous-préfets, sous l'égide du Secrétariat général du CIH.

Au-delà de la méthode qu'il nous faut poursuivre, je vous demande de concentrer vos efforts sur les priorités des personnes en situation de handicap avec cette méthode résolument participative : l'école pour tous, l'accessibilité, l'emploi, la mise en œuvre de 50 000 nouvelles solutions médico-sociales au service d'une société plus inclusive et de la pleine participation des personnes handicapées.

Les Gouvernements précédents s'étaient engagés à travers le « Manifeste pour un État inclusif » (cf. annexe). Je réitère cette volonté de mettre en œuvre ce Manifeste, qui concrétise notre devoir d'impulsion et d'exemplarité.

Des avancées pour la mise en accessibilité de la communication gouvernementale et publique sont à saluer. Les comptes rendus des conseils des ministres sont désormais tous accessibles sous l'égide du porte-parole du Gouvernement, des formations sont désormais disponibles et des marchés publics ont été mis en place pour appuyer vos services de communication. De nets progrès ont été réalisés mais l'effort doit impérativement se poursuivre et se systématiser.

Un des enjeux majeurs est la mise en accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes de vos principales prises de parole, grâce au recours à des interprètes en langue des signes française et à des dispositifs de sous-titrage.

Aussi, je souhaite que cette exigence d'accessibilité soit internalisée et qu'elle cible aussi vos principaux supports de communication et vos publications sur les réseaux sociaux. Il s'agit notamment d'en diffuser des versions en format « Facile à lire et à comprendre » qui est utilisé largement, et au-delà des personnes en situation de handicap. Pour accompagner vos directions dans cette démarche, et ancrer définitivement cette exigence citoyenne dans les pratiques administratives, vous pouvez vous appuyer sur le service d'information du Gouvernement (SIG), en lien avec la direction interministérielle du numérique (DINUM).

La mise en accessibilité de nos services publics, qu'elle soit physique, téléphonique ou numérique, est, elle aussi, essentielle, de même que la transparence sur la réalité de cette accessibilité. Je souhaite votre implication, et tout particulièrement celle, personnelle, des secrétaires généraux de vos ministères, pour la mise en accessibilité des sites internet publics et des démarches administratives en ligne. Je demanderai à cet égard à la Secrétaire Générale du Gouvernement qu'un point de suivi soit réalisé plusieurs fois dans l'année auprès des secrétaires généraux de chaque ministère quant à l'atteinte de nos objectifs d'accessibilité des 250 démarches essentielles de l'État.

Vous veillerez également à intégrer dans les marchés publics de vos ministères, des conditions liées à l'accessibilité et la conception universelle.

Enfin, l'Etat se doit d'apporter sa contribution au soutien de l'emploi des personnes en situation de handicap. Je vous demande donc de redoubler d'efforts, avec le concours de vos secrétaires généraux et directeurs des ressources humaines, pour améliorer le recrutement et les carrières des personnes en situation de handicap. A ce titre, je souhaite notamment que le nombre de personnels en situation de handicap au sein de votre ministère rejoigne le seuil des 6 % : c'est un levier majeur pour la qualification et le développement de leurs compétences, il convient de s'en saisir.

* * *

Je sais pouvoir compter sur votre pleine implication dans la mise en œuvre de cette politique et dans cette méthode. A travers elle, c'est l'émancipation et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap que nous devons viser. A travers elle, c'est le progrès économique et social de l'ensemble de la société que nous devons plus largement promouvoir.



François BAYROU

Annexe 1

Liste des Hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion

Stéphanie MORK	Services du Premier ministre
Caroline SCHECHTER	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Annie LELIEVRE	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Joris JONON	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Pascal JEAN-CHARLES	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Véronique PEAUCELLE-DELELIS	Ministère des armées
Diégo COLAS	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Marine ROY	Ministère de la culture
Fadela BENRABIA	Ministère de l'intérieur
Sébastien Mounié	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Alexis RIDDE	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative
Gaël LE BOURGEOIS	Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
Mathilde ICARD	Ministère de l'action publique, de la fonction publique, de la simplification
Fabrice THEVAUX	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Marc SALVINI	Ministère de la justice
Karine DELAMARCHE	Ministère chargé des outre-mer

Annexe 2

Manifeste pour un État inclusif : les 10 engagements

1. Donner une information en temps réel aux citoyens sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public, dans le cadre d'une mise en œuvre résolue des agendas de l'accessibilité programmée.
2. Promouvoir l'accessibilité numérique des sites gouvernementaux, en étant transparent sur le niveau de cette accessibilité et en harmonisant la position de l'onglet « accessibilité », ainsi qu'intégrer l'accessibilité numérique de manière native dans tous les nouveaux projets de systèmes d'information, en formant massivement les professionnels des ministères.
3. Assurer l'accessibilité de la communication tant pour les interventions officielles des membres du Gouvernement, que pour les manifestations publiques, afin de permettre à chaque citoyen de suivre l'actualité du Gouvernement et d'y participer.
4. Mobiliser les opérateurs de l'État et les services déconcentrés dans la mise en accessibilité de leur accueil téléphonique.
5. Assurer un accueil accessible et de qualité des personnes en situation de handicap dans les maisons France Service.
6. Atteindre un taux d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap dans les effectifs de l'État, et de 6 % de jeunes apprentis.
7. Promouvoir les carrières des personnes en situation de handicap en mettant en œuvre les voies de promotion interne ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique, et en facilitant la portabilité des équipements et adaptations nécessaires lors des mobilités professionnelles.
8. Assurer la participation de toutes les administrations centrales, services déconcentrés et opérateurs de l'État à l'opération « Duoday » qui a lieu une fois par an, avec un objectif de doublement du nombre de duos dès l'édition du 14 mai 2020.
9. Contribuer à la valorisation des compétences des personnes handicapées, notamment par leur participation aux missions essentielles d'accompagnement du public.
10. Solliciter l'expertise du Conseil national consultatif des personnes handicapées pour la construction de la feuille de route de chaque ministère.